

## Dispositions particulières – annexe aux PDIE-CH (DP-PDIE)

### Pour SEDRE SA

---

N°	
AUTEUR	Jérôme REY
VALIDATION	Pascal MORAND, Joël DI NATALE
VERSION	1.0
TYPE DE DOCUMENT	<input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Accès restreint <input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Secret
DATE	26.11.2018
EVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (qui)
DUREE D'ARCHIVAGE	Durée de vie des installations (DVI)

---

SEDRE SA  
Place de Curala 5  
1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 10 01  
[www.altis.swiss](http://www.altis.swiss)

Préambule.....	3
Art. 1 Généralités.....	3
1.1. Principes de base.....	3
1.9. Commande à distance d’installations et d’appareils .....	3
Art. 2 Devoir d’annonce.....	3
2.4. Avis d’installation.....	3
2.5. Achèvement et mise en service.....	3
Art. 5 Raccordement au réseau .....	4
5.1. Etablissement des raccordements au réseau .....	4
5.3. Raccordements provisoires et temporaires .....	4
Art. 7 Dispositifs de mesure et commande.....	4
7.1. Généralités .....	4
7.3. Compteurs privés.....	4
7.4. Relevé à distance.....	4
7.8. Niches, armoires de protection et systèmes de verrouillage.....	5
Art. 8 Récepteurs d’énergie .....	5
8.5. Chauffe-eau .....	5
8.8. Chauffages à résistance.....	5
Art. 9 Installations de compensation et de filtrage .....	5
9.1.5 Généralités .....	5
Art. 10 Installations auto productrices (IAP) .....	5
10.1. Principes de base.....	5
10.3.3. Mise en service.....	5
Art. 13 Regroupement.....	6
13.1. Pricipes de base .....	6
Annexes .....	7

## PREAMBULE

Les présentes dispositions particulières pour les réseaux de la société d'exploitation des réseaux SA ci-après nommée SEDRE, sont un complément aux prescriptions des distributeurs d'électricité de Suisse (PDIE-CH).

La numérotation est donc directement liée à celle des PDIE afin de garantir la relation directe des PDIE-CH et des dispositions ci-après.

Le présent document entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il annule et remplace les Dispositions particulières SEDRE antérieures. Les installations mises en service avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 peuvent continuer à fonctionner sur la base des conditions particulières précitées, valables jusqu'au 31 décembre 2018.

## Art. 1 Généralités

### 1.1. Principes de base

- 1) Les Dispositions particulières SEDRE complètent et précisent les prescriptions des distributeurs d'électricité en Suisse (PDIE CH).

### 1.9. Commandes à distance d'installations et d'appareillage

- 1) Les fonctions des commandes pour les récepteurs de télécommande centralisée sont indiquées au tableau A 1.91 :

Les récepteurs suivants sont soumis à la coupure par la télécommande centralisée :

- △ les chauffe-eaux (y compris les corps de chauffe de secours ou d'appoint) ;
- △ les pompes à chaleur (y compris les corps de chauffe de secours ou d'appoint) ;
- △ les chauffages directs ;
- △ les chauffages à accumulation ;
- △ les chaudières.

## Art. 2 Devoir d'annonce

### 2.4. Avis d'installation

- 2) f) La demande de regroupement doit parvenir à SEDRE au moins trois mois avant l'établissement du regroupement.

### 2.5. Avis d'achèvement et mise en service

- 2) Le formulaire « intervention sur les appareils de tarification » (IAT) doit parvenir à SEDRE au moins deux jours ouvrables avant la date d'intervention souhaitée.

## Art. 5 Raccordement au réseau

### 5.1. Etablissement des raccordements au réseau

- 2) Le principe d'introduction souterraine :
  - △ Coffret d'introduction encastré combiné électricité de 25 à 160 A et multimédia selon dessin A 5.12/1
  - △ Coffret d'introduction encastré combiné électricité de plus 160 A et multimédia selon dessin A 5.12/2

### 5.3. Raccordements provisoires et temporaires

- 2) Les raccordements provisoires seront effectués principalement par l'intermédiaire d'armoires provisoires avec comptage intégré, elles sont disponibles avec une prise CEE de 32, 63 ou 125 A.

Si une armoire provisoire ne convient pas pour une raison technique, il est possible de déroger à ce qui précède uniquement avec l'accord préalable de SEDRE.

Les armoires seront installées par SEDRE après réception d'un avis d'installation (AI) de la part d'un installateur électricien.

Pour la commune de Bagnes, la pose de l'armoire de chantier est soumise à l'approbation du service des constructions de la commune.

## Art. 7 Dispositifs de mesure et de commande

### 7.1. Généralités

- 9) Les installations existantes sans compteur en forfait ne peuvent être constituées que de points lumineux et ne peuvent être étendues.

Aucune nouvelle installation sans compteur ne peut être créée.

SEDRE peut imposer l'installation de compteur si les exigences ci-dessus ne sont pas respectées.

### 7.3. Compteurs privés

- 1) Les compteurs privés doivent être conformes à l'ordonnance du DFJP sur les instruments de mesures de l'énergie et de la puissance électriques (OIMEpe).

### 7.4. Relevé à distance

- 3) Pour le relevé à distance (télé-relevé), il est prévu les moyens suivants :
  - △ un compteur intelligent (smart meter) A 7.43/1 ;
  - △ un compteur avec modem GPRS et son antenne ;
  - △ un compteur avec modem IP et l'équipement réseau IP ;
  - △ un compteur avec une liaison pour une prise de lecture située à l'extérieur du bâtiment (Kit LEMO) selon le schéma de principe A 7.43/2.

Si un compteur est relevé à distance, celui-ci ne peut plus être mis hors tension sans annonce et autorisation préalable de SEDRE.

## 7.8. Niches, armoires de protection et système de verrouillage

- 5) Le moyen de garantir l'accès aux équipements de mesure est à la charge du propriétaire, il peut être choisi parmi la liste ci-après en accord avec SEDRE :
  - △ La mise à disposition d'une clé donnant accès au local des équipements, qui sera gardée par SEDRE.
  - △ L'installation d'un coffret cache-clé posé par SEDRE à l'extérieur de l'immeuble contenant la clé donnant accès au local des équipements, selon dessin A 7.85.
  - △ L'installation d'un double cylindre sur la ou les portes donnant accès aux équipements.

Si aucune de ces solutions n'est choisie, il faut convenir avec SEDRE d'un autre moyen de garantir en tout temps l'accès aux équipements de mesure pour toutes interventions techniques de SEDRE.

## Art. 8 Récepteurs d'énergie

### 8.5. Chauffe-eau

- 2) La catégorie de puissance pour les chauffe-eau à accumulation est définie comme étant la III sur le réseau SEDRE, autrement dit 1 kW par centaine de litres.
- 4) Les chauffe-eau instantanés ne sont pas autorisés, sauf dérogation préalable de l'exploitant de réseau.

### 8.8. Chauffages à résistance

- 1) Les chauffages à résistance sont soumis à la coupure par la télécommande centralisée et à l'application de l'OURE.

## Art. 9 Installation de compensation et de filtrage

### 9.1. Généralités

- 5) La fréquence de la télécommande centralisée du réseau SEDRE est de : 317Hz.

## Art. 10 Installation de compensation et de filtrage

### 10.1. Principes de base

- 1) Voir aussi les conditions particulières SEDRE relatives aux installations de production et de stockage d'énergie (CP-IPSE).

### 10.3. IAP en parallèle avec le réseau de distribution

#### 10.3.3. Mise en service

- 5) Le formulaire d'attestation de conformité RR/IPE-CH comportement en fréquence doit être complété, signé et retourné à SEDRE.

## Art. 13 Regroupement

### 13.1. Principe de base

- 1) Les regroupements sont acceptés uniquement dans le cadre prévu par les articles 16, 17 et 18 de la loi sur l'énergie (LEne), et les articles 14 à 18 de l'ordonnance sur l'énergie (OEne).

Voir aussi les conditions particulières relatives aux installations de production et de stockage d'énergie (CP-ISPE).

En dehors de ce cadre nul regroupement n'est admis.

- 2) Un comptage individuel est exigé par « ménage indépendant » celui-ci étant défini par le fait qu'une personne puisse y vivre de manière autonome ; cela est le cas si l'on retrouve les équipements cumulatifs suivants :
  - △ une entrée indépendante ;
  - △ un appareillage de cuisine ;
  - △ une salle de bains ou de douche ;
  - △ une literie.
- 3) Un comptage individuel est exigé pour tout consommateur final. Celui-ci est défini par le fait qu'il achète de l'électricité pour ses propres besoins selon l'article 4 lettre b de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), un site de consommation géographique et une unité économique.

## Annexes

- △ A 1.91 Commande à distance d'installations et d'appareils
- △ A 5.12/1 Dessin coffret d'introduction combiné électricité de 25 à 160 A et multimédia.
- △ A 5.12/2 Dessin coffret d'introduction combiné électricité >160 A et multimédia.
- △ A 7.43/1 Smart meter + eau
- △ A 7.43/2 Schéma de principe de l'installation du Kit LEMO
- △ A 7.85 Coffret cache-clé



## A 1.91 Commande à distance d'installations et d'appareils

FONCTIONS	CODE TELECOMMANDE	HEURE	JOUR(S)
Chauffe-eau Bagnes Vallée 1	+100+00	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Vallée 2	+100+01	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Vallée 3	+100+02	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Verbier 1	101+05	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Verbier 2	101+06	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Verbier 3	101+07	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Verbier 4	101+08	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bagnes Verbier 5	101+09	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Vollèges 1	102+10	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Vollèges 2	102+11	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Vollèges 3	102+12	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Vollèges 4	102+13	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Bovernier	103+15	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Sembrancher 1	103+16	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffe-eau Sembrancher 2	103+17	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Vallée 1	+104+20	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Vallée 2	+104+21	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Vallée 3	+104+22	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Verbier 1	+105+25	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Verbier 2	+105+26	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Verbier 3	+105+27	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Verbier 4	+105+28	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bagnes Verbier 5	+105+29	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Vollèges 1	+106+30	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Vollèges 2	+106+31	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous



FONCTIONS	CODE TELECOMMANDE	HEURE	JOUR(S)
Chauffage direct Vollèges 3	+106+32	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Vollèges 4	+106+33	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Bovernier	+107+35	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Sembrancher 1	+107+36	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage direct Sembrancher 2	+107+37	Toujours enclenché, mais régulation possible	Tous
Chauffage accumulation Bagnes Vallée 1	+108+40	22:10 Enclenché 06:10 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Bagnes Vallée 2	+108+41	22:40 Enclenché 06:40 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Bagnes Verbier 1	+108+42	23:10 Enclenché 07:10 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Bagnes Verbier 2	+108+43	23:40 Enclenché 07:40 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Bagnes Verbier 3	+108+44	00:10 Enclenché 08:10 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Vollèges 1	+109+45	22:10 Enclenché 06:10 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Vollèges 2	+109+46	23:10 Enclenché 07:10 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Bovernier	+109+47	22:10 Enclenché 06:10 Déclenché	Tous
Tarif Bagnes	+110+50	06:00 Enclenché 22:00 Déclenché	Tous
Tarif Vollèges	+110+51	06:00 Enclenché 22:00 Déclenché	Tous
Tarif Bovernier	+110+52	06:00 Enclenché 22:00 Déclenché	Tous
Tarif Sembrancher	+110+54	06:00 Enclenché 22:00 Déclenché	Tous

FONCTIONS	CODE TELECOMMANDE	HEURE	JOUR(S)
Relance chaudières Vallée & Vollèges	+111+55	01:10 Enclenché 05:10 Déclenché 13:10 Enclenché 17:10 Déclenché	Tous
Relance chaudières Verbier	+111+56	01:40 Enclenché 05:40 Déclenché 13:40 Enclenché 17:40 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Sembrancher 1	+57	00:00 Enclenché 08:00 Déclenché 12:30 Enclenché 14:30 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Sembrancher 2	+58	23:00 Enclenché 07:00 Déclenché 14:30 Enclenché 16:30 Déclenché	Tous
Chauffage accumulation Sembrancher 3	+59	22:00 Enclenché 08:00 Déclenché	Tous
RAZ Compteurs à Pmax	+70	Mois paires : 1er du mois à 08:00 Enclenché Mois impaires : 1er du mois à 08:00 Déclenché	1er du mois
RAZ Compteurs à Pmax	+71	1er du mois à 08:00 Enclenché 1er du mois à 08:05 Déclenché	1er du mois
Fours boulangeries	+72	Plus de coupure	Tous
Machine à laver le linge	+73	Plus de coupure	Tous

## RESEAU ELECTRIQUE - Introduction extérieure (type Schurter)

Parcelle n° : .....

Propriétaire : .....

Coffret encastré :  Schurter - Coffret électrique  
 Schurter - Coffret combiné

Chambre :  Tube ciment ø 60cm  
 Tube ciment ø 80cm

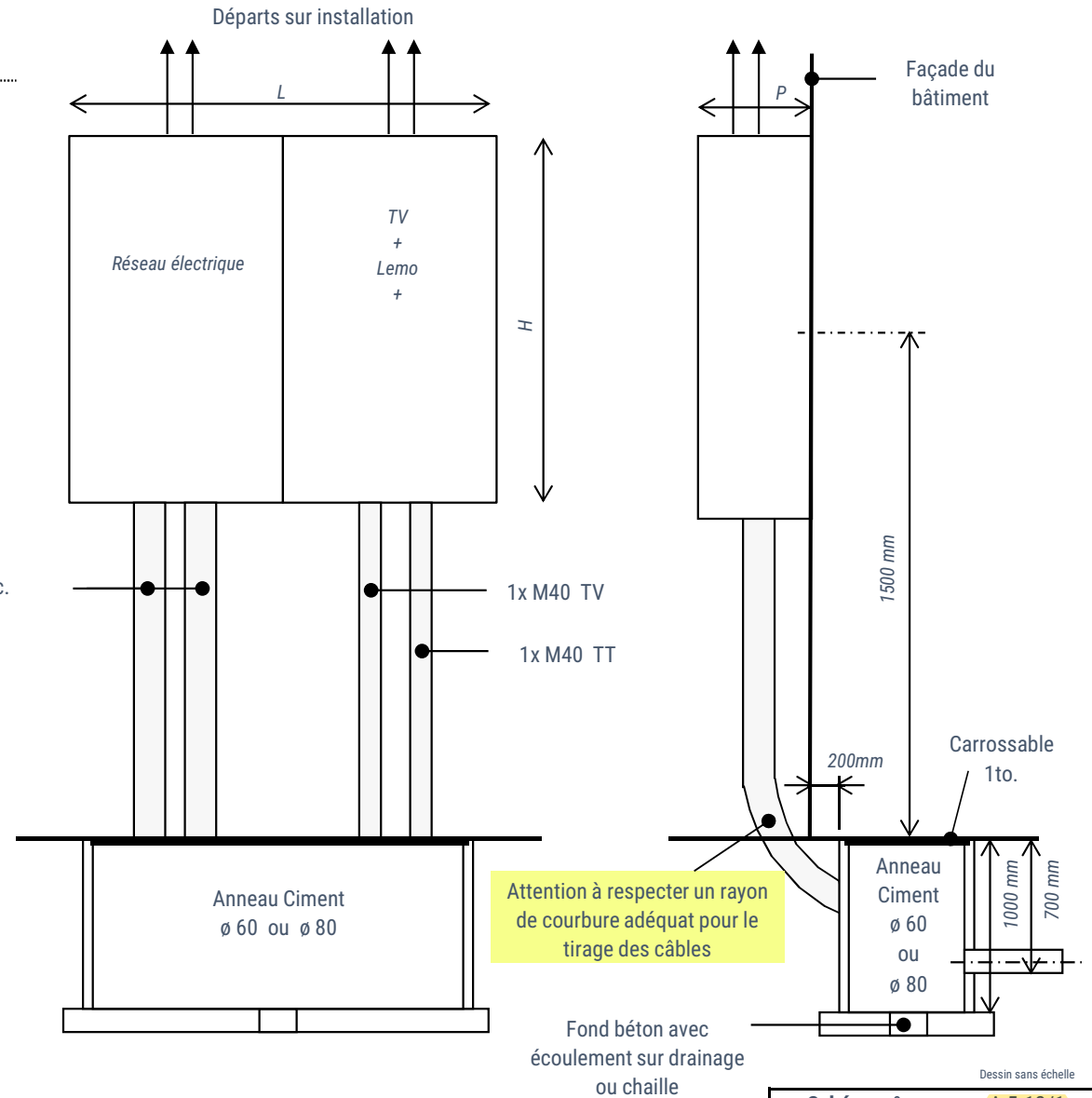
*Dimensions [mm]*  
L H P

(250 x 460 x 117)  
 (480 x 460 x 117)

- Fourniture par le réseau :

Coffret, tubes, M63 et M40.

- Pose par le demandant.



Dessin sans échelle

Schéma n° : A 5.12/1



Installation	Situation	Date	Dessin de	Page
Réseau électrique : Introduction extérieure	Principe	12.nov.18	JFJ / NDZ	1

Installation	Situation	Date	Dessin de	Page
Réseau électrique : Introduction extérieure	Principe	12.nov.18	JFJ / NDZ	1

Installation	Situation	Date	Dessin de	Page
Réseau électrique : Introduction extérieure	Principe	12.nov.18	JFJ / NDZ	1

## RESEAU ELECTRIQUE - Introduction extérieure (type SEDRE 90x90)

Parcelle n° : .....

Propriétaire : .....

Coffret encastré :  Type SEDRE 90x90  $\geq$  160A

Chambre :  Tube ciment  $\varnothing$  60cm

Tube ciment  $\varnothing$  80cm

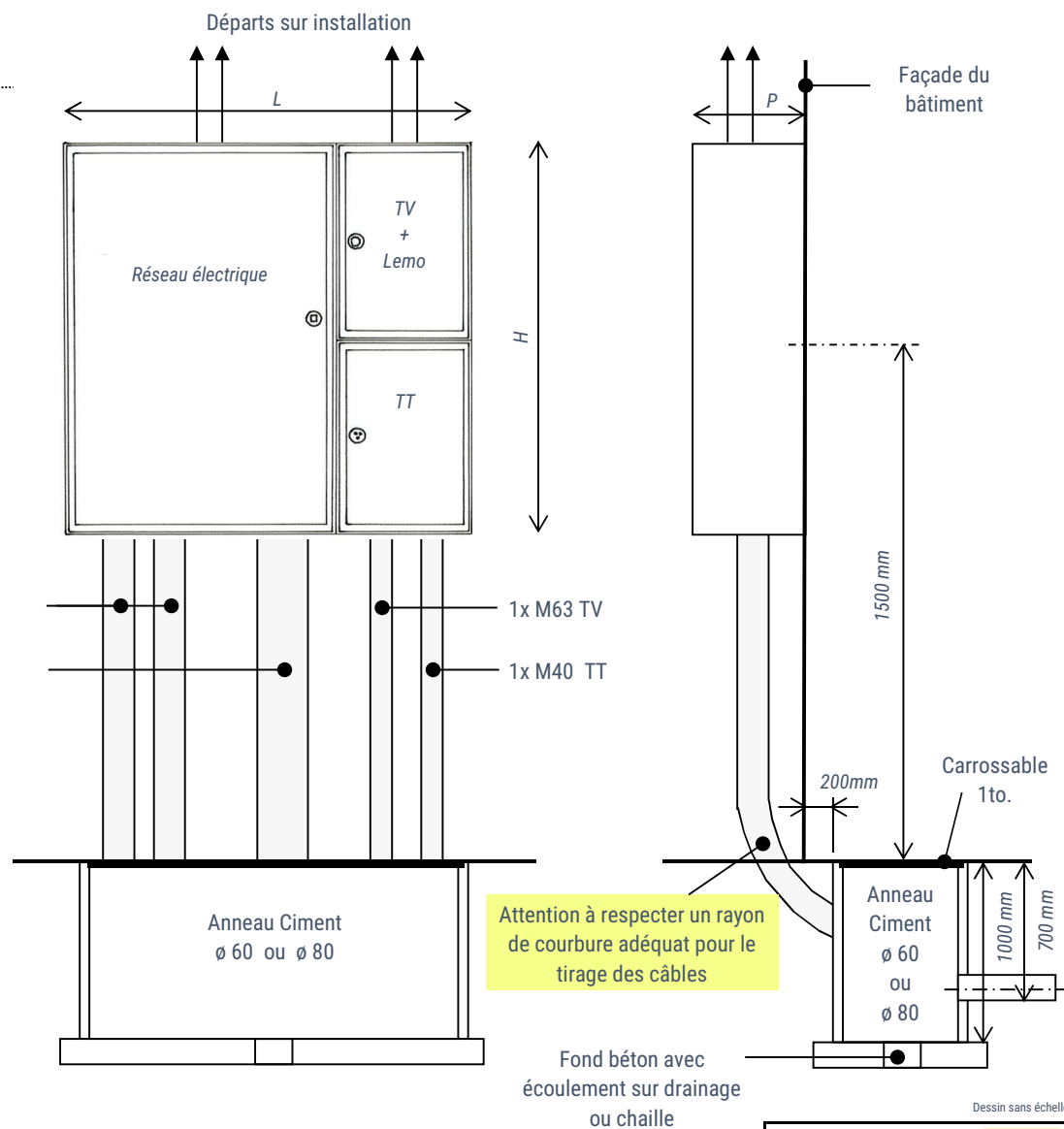
- Fourniture par le réseau :

Coffret, tubes, flex M90, M63 et M40.

- Pose par le demandant.

Pour les coffrets combinés, une participation sera facturée pour la partie Swisscom.

Dimensions [mm]  
L H P  
(900 x 900 x 200)



Attention à respecter un rayon de courbure adéquat pour le tirage des câbles

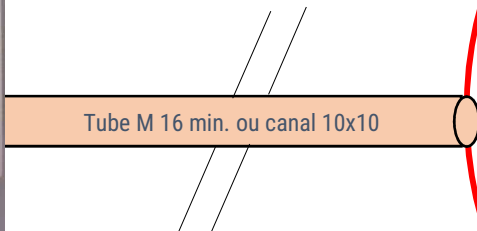
Dessin sans échelle

Schéma n° :	A 5.12/2
Dessin de	JFJ / HET
Page	1



Installation	Situation
Réseau électrique : Introduction extérieure	Principe

Date	Dessin de
12.nov.18	JFJ / HET

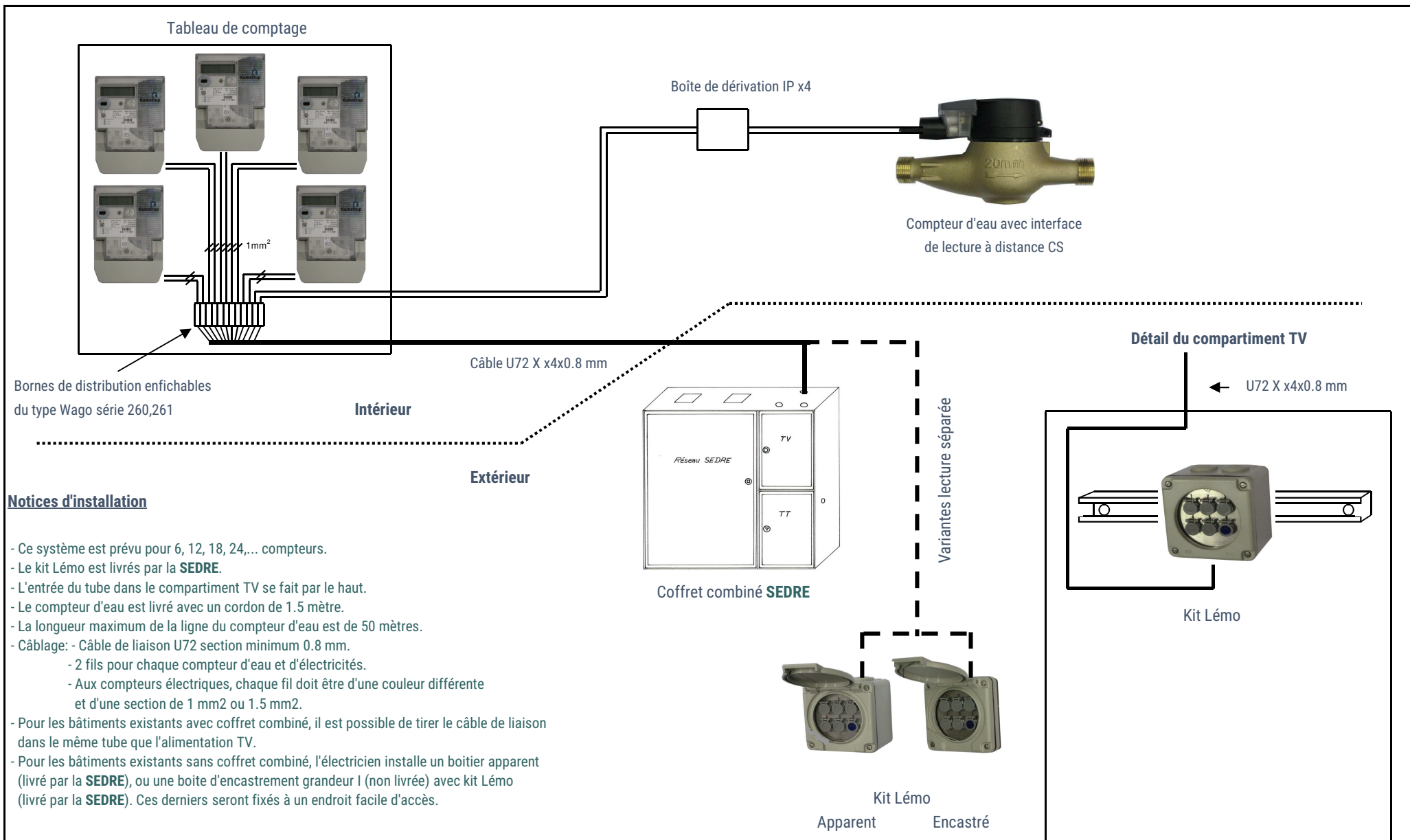


Rayon  $\leq 10$  cm

### Notices d'installation

- Etablir une liaison entre le compteur électrique et le compteur d'eau.
- Le tube ou le canal doit arriver proche du compteur d'eau à au moins 10cm de ce dernier

Installation		Situation		Date		Schéma n° : A 7.43/1	
Relevés à distance des compteurs électricité et eau		Smart Meter avec eau		19.nov.18		Dessin de JRY/JFJ Page 1	
							



### Notices d'installation

- Ce système est prévu pour 6, 12, 18, 24,... compteurs.
- Le kit Léo est livrés par la **SEDRE**.
- L'entrée du tube dans le compartiment TV se fait par le haut.
- Le compteur d'eau est livré avec un cordon de 1.5 mètre.
- La longueur maximum de la ligne du compteur d'eau est de 50 mètres.
- Câblage: - Câble de liaison U72 section minimum 0.8 mm.
  - 2 fils pour chaque compteur d'eau et d'électricités.
  - Aux compteurs électriques, chaque fil doit être d'une couleur différente et d'une section de 1 mm<sup>2</sup> ou 1.5 mm<sup>2</sup>.
- Pour les bâtiments existants avec coffret combiné, il est possible de tirer le câble de liaison dans le même tube que l'alimentation TV.
- Pour les bâtiments existants sans coffret combiné, l'électricien installe un boîtier apparent (livré par la **SEDRE**), ou une boîte d'encastrement grandeur I (non livrée) avec kit Léo (livré par la **SEDRE**). Ces derniers seront fixés à un endroit facile d'accès.

Schéma n° : A 7.43/2

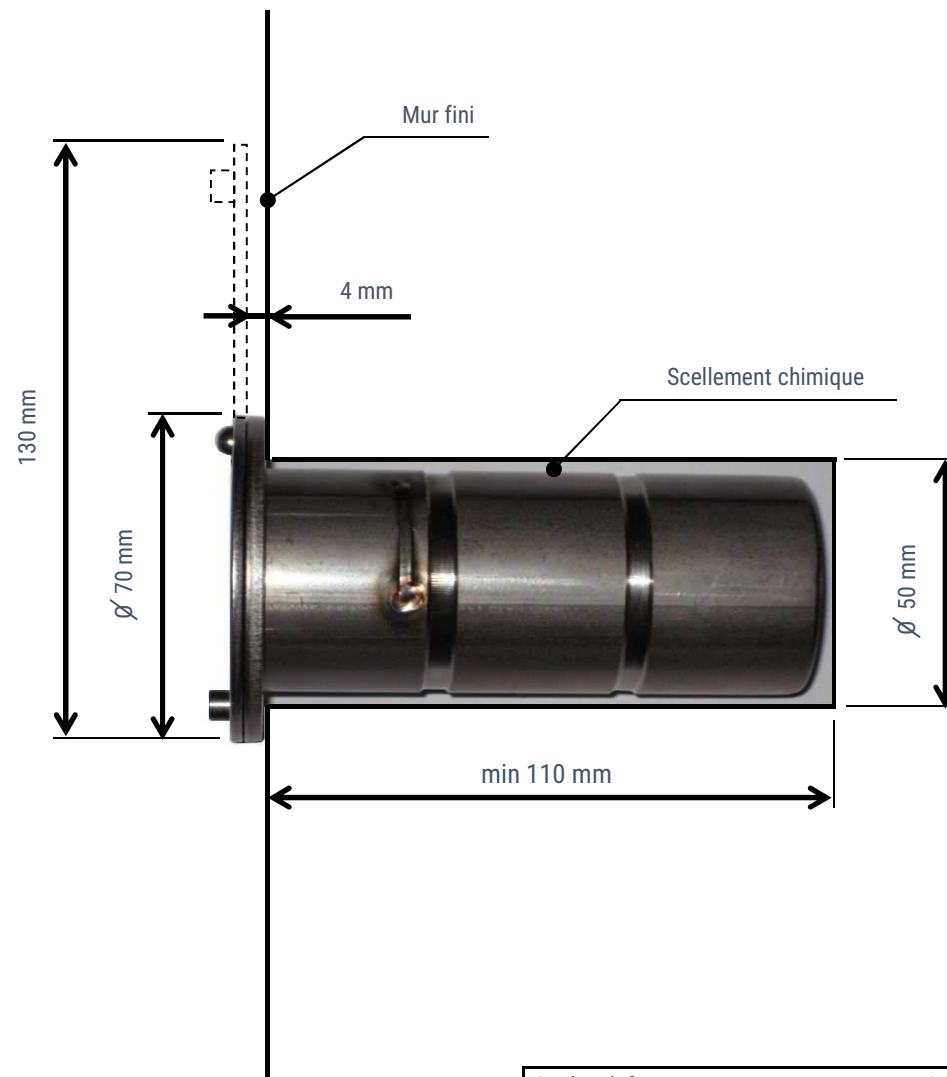
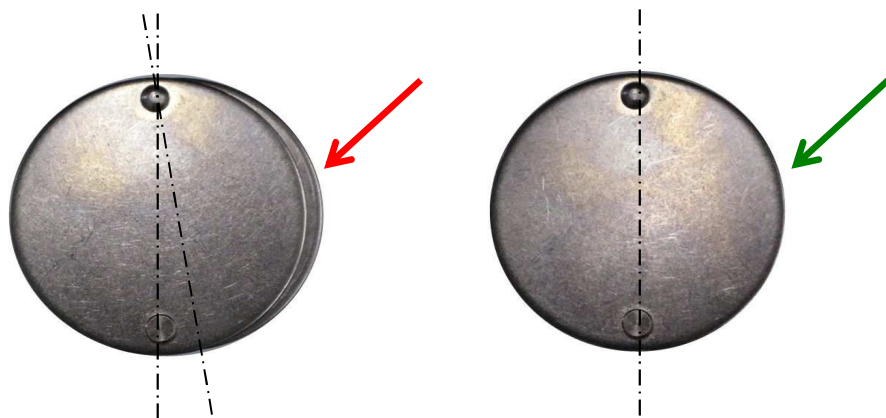
	Installation	Situation	Date	Dessin de	Page
	Relevés à distance des compteurs électricité et eau	Dans coffret combiné SEDRE extérieur	19.nov.18	PMD/JFJ	1

Choisir un emplacement discret, en accord avec l'architecte.

Si la finition du mur n'a pas été effectuée, se renseigner sur son type (crépi, pierres,...).

De préférence, effectuer le carottage et le scellement après finition.  
Le couvercle doit pouvoir tourner à 360° sans toucher.

Attention à bien disposer le cylindre droit !  
Le couvercle doit être aligné au cylindre.



Cache clef :	art. n° E999.111
Cylindre, 1/2, 35mm :	art. n° E235.000

Schéma n° : A 7.85

Installation	Situation	Date	Schéma n° : A 7.85	
			Dessin de	Page
Cache clef cylindrique à sceller	Instructions de montage	12.nov.18	JFJ	1